

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CUTEK Extreme

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Restrictions d'emploi : Revêtement décoratif pour bois

1.3. Fournisseur

Distributeur

CUTEK Canada
22 Winstar Rd
Oro-Medonte, ON, L0L 2L0
Canada
1-844-44-CUTEK (1-844-442-8835)
inquiries@cutekws.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-867-670-2867

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Liquides inflammables, Catégorie 4
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Danger par aspiration, Catégorie 1

Liquide combustible
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

Liquide combustible
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu et le conteneur au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom commun (Synonymes)	Identificateur de produit	%
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités / Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	n° CAS: 64742-55-8	45 - 70

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Nom	Nom commun (Synonymes)	Identificateur de produit	%
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité / Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se composent d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 6 et 13 atomes de carbone (C6-C13) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 65 et 230°C (entre 149 et 446°F).]	n° CAS: 64742-48-9	7 - 13
Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl]	Oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] / oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	n° CAS: 68609-97-2	0,5 - 1,5
Paraffine (cire de)	Cire de paraffine	n° CAS: 8002-74-2	0,5 - 1,5
3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate	Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle / butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle	n° CAS: 55406-53-6	0,1 - 1

Remarques : CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenez de l'aide médicale.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: L'aspiration du produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumonie très grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: En fonction des matières environnantes.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer vapeurs, brouillards. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Garder sous clef.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paraffine (cire de) (8002-74-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	2 mg/m ³ (fume)
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Notations et remarques	URT irr; nausea
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Paraffine (cire de) (8002-74-2)	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³
LEMT STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³
LEMT STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	2 mg/m ³ (fume)
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³
LEMT STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (fume)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (fume)
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (fume)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL TWA	2 mg/m ³ (fume)

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection des voies respiratoires:
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 88 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,86
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 29 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 17,82 cP
Propriétés explosives	: Non explosif.

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Propriétés comburantes : Non oxydant.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles : Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)	
CL50 Inhalation - Rat	3900 mg/m ³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)
ATE CA (vapeurs)	3,9 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	3,9 mg/l/4h

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (Source: EPA_HP.V)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 8500 mg/m ³ (Exposure time: 4 h Source: EPA_HP.V)

Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl] (68609-97-2)	
DL50 orale rat	17100 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg (Source: ECHA)
ATE CA (oral)	17100 mg/kg de poids corporel

3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
DL50 orale rat	1470 mg/kg (Source: EPA_HP.V)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)
CL50 Inhalation - Rat	0,23 mg/l/4h
ATE CA (oral)	1470 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,23 mg/l/4h

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
ATE CA (poussières, brouillard)	0,23 mg/l/4h

Paraffine (cire de) (8002-74-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 3600 mg/kg (Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl] (68609-97-2)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OTS 798.4420 (Preliminary Developmental Toxicity Screen)
NOAEL (animal/femelle, F1)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OTS 798.4420 (Preliminary Developmental Toxicity Screen)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: L'aspiration du produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumonie très grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-55-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (64742-48-9)	
CL50 - Poissons [1]	2200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas Source: IUCLID)

3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
CL50 - Poissons [1]	0,14 – 0,32 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [flow-through] Source: EPA)
CL50 - Poissons [2]	0,049 – 0,079 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through] Source: EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl] (68609-97-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,77 (at 20 °C)

3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,88 (at 21 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT

Information générale: Basé sur un produit similaire avec une formule comparable, il n'entretient pas la combustion conformément au test L.2 de l'ONU TMD pour la combustibilité soutenue

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0

TDG	DOT
14.1. Numéro ONU	
Non réglementé	Non applicable
14.2. Désignation officielle pour le transport	
Non réglementé	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non réglementé	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non réglementé	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Non réglementé	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

CUTEK Extreme

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)
Date d'émission: 2025-03-30 Version: 1.0



ATTENTION:

Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzene, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-30-2025

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.